

Mission: 77656

Client / Entreprise: Fesler Pierre-Constantin  
ID Externe:

Num. rapport: 20240016683-V.1

No Client: 00089008

Adresse : Av. Richard Neybergh , 143, 1020

Bruxelles

Ref.PV precedent.:

Contact:

TVA:

Date d'emission: 2024-12-09

SO/24017180

EXEMPLAIRE ORIGINAL

## RAPPORT DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ : INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE

### GENERALITE

Type d'installation: Extension/Modification

Lieu d'inspection: 1er étage / Av. Richard Neybergh , 143. 1020 Bruxelles -

Référence: Livre I Chapitre 6.4.

Date d'inspection: 09/12/2024 (08:00 - 09:00)

Inspecteur: Mohamed TAKADDOMI

Propriete de: Fesler Pierre-Constantin

Pers.Cont.:

Nature de l'extension/modification:

Périodicité: 25 ans

Local: appartement

Type d'inspection: Contrôle de conformité avant mise en service

Autres Reglements:

Prochain contrôle au plus tard le: 09/12/2049

Installateur: /

T.V.A.: /

tel.:

Documents de référence:

### DETAILS DU POINT DE FOURNITURE

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: SIBELGA

Numero EAN: Non disponible

Compteur: en attente

Marque:

Nature du courant: Alternatif

Index I:

Index II:

Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of bovengronds)

Tension de serv.: 2x230V

I max. instal.: 40A

Prot. princ. branchement: aut. 2p 40A

Liaison comptage-coffre de repart.

Type de cable: XVB

Nombre de cond.: 2

Section: 10 mm<sup>2</sup>

### CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS

Description Installation:

voir les schemas en annexe

Protection contre les chocs electriques:

Contrôle des boucles de défaut: p.a

Electrode de terre:

type: piquets

Continuite PE et liaison equipotentielle: en ordre

Matériel: en ordre

Inter.Diff.General: 2p 40A/300mA

Scellé par plombage: en ordre

Différentiels:

Pas encore places:

Nombre de tableaux: 2

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...): en ordre

Contact direct: en ordre

Contact indirect: en ordre

Resist. d'isolement general: 4,76 Mohm

Section: 16 mm<sup>2</sup>

Resistance de dispersion: 4,96 Ohm

Diff. supplém.: 2p 40A/30mA

Nombre de circuit:

10

Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux: En ordre

Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux: Pas d'application

### CONCLUSION

#### L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension et peut être mise en service. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).



Pour le Directeur Technique,  
L'inspecteur,

### CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N12() - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13() - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

N15() - Le temps indiqué après la date d'inspection correspond à l'heure de début et l'heure de fin du contrôle. Ce temps ne comprend pas le temps de rédaction du rapport.

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

### **CONSEILS/REMARQUES:**

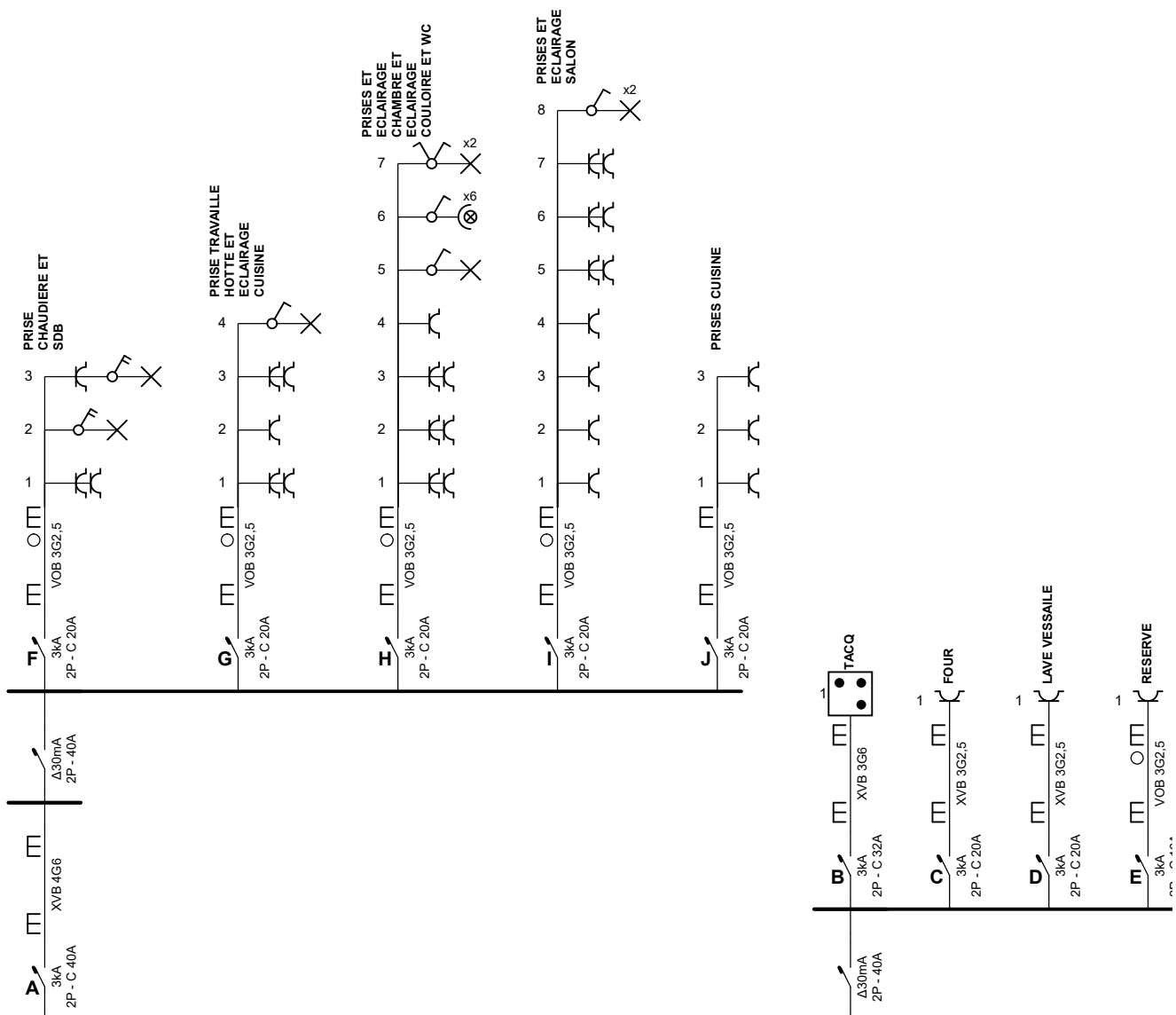
#### **Suivant la sous-section 6.4.6.4.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :**

- a) l'obligation de conserver le rapport dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

#### **Suivant la sous-section 3.1.2.1. du Livre 1, il est important de rappeler :**

Le rapport de contrôle, les schémas unifilaires et les plans de position signés sont remis au propriétaire, gestionnaire ou exploitant de l'installation électrique pour faire partie du dossier de l'installation électrique. Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé. Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant d'un contrôle.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.



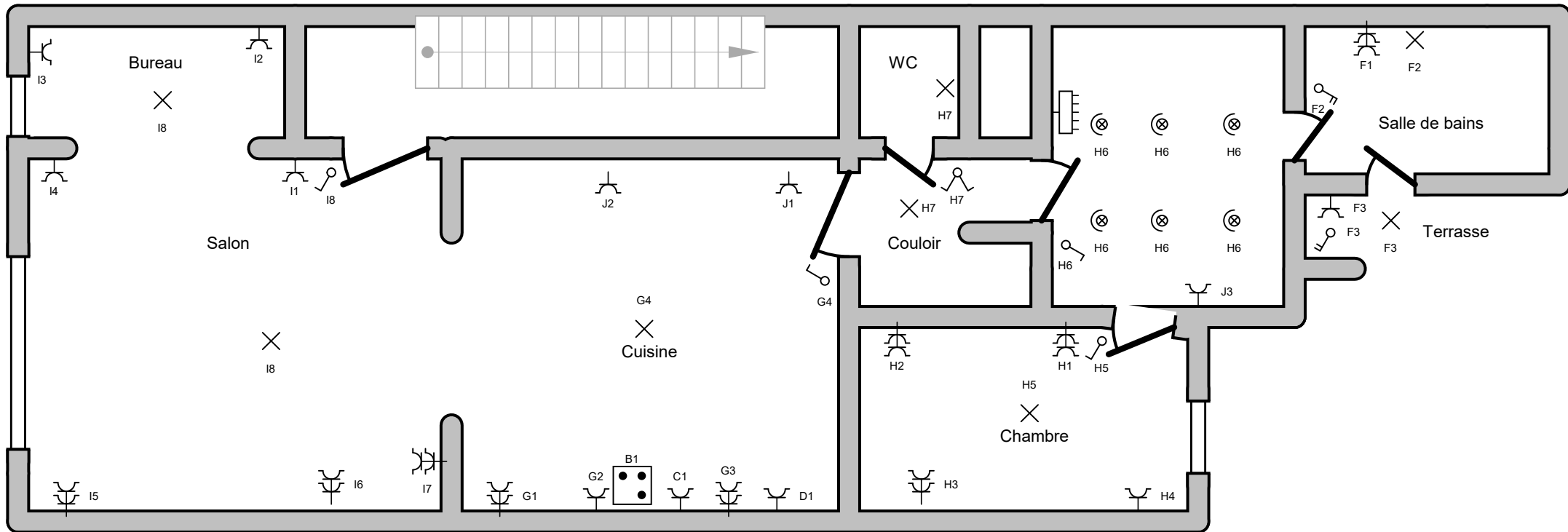
Installatie gecontroleerd door:  
 Installation contrôlée par : **INSPECT BELGIUM**  
 Δ300mA  
 2P - 40A  
 Ilgataan 9, 3500 Hasselt  
 Chée de Tirlemont 5, 1370 Jodoigne  
 015 860 460 - 010 280 577  
 Inspecteur : **Mohamed TAKADDOUMI**  
 Handtekening / Signature :

**Adresse de l'installation électrique**  
 Av Richard Neybergh 143  
 1020 Bruxelles  
 Tél.: - GSM: -  
 Fax: -  
 e-mail: -

**Installateur**  
 Tél.: - GSM: -  
 Fax: -  
 e-mail: -

**p. 1/3**  
**Schéma unifilaire**  
 2 x 230V ~ 50Hz

## I ÈRE ETAGE



Installatie gecontroleerd door:  
Installation contrôlée par :

**INSPECT**  
BELGIUM  
JL

Ilgattaan 9, 3500 Hasselt  
Chée de Tirlemont 5, 1370 Jodoigne  
015 860 460 - 010 280 577

Inspecteur : **Mohamed TAKADDOUMI**  
Handtekening / Signature :

## Adresse de l'installation électrique

Av Richard Neybergh 143  
1020 Bruxelles  
Tél.: - GSM: -  
Fax: -  
e-mail: -

## Installateur

Tél.: - GSM: -  
Fax: -  
e-mail: -

p. 2/3  
Schéma de position

2 x 230V ~ 50Hz

---

**A:**

---

**F: PRISE CHAUDIERE ET SDB**

---

**G: PRISE TRAVAILLE HOTTE ET ECLAIRAGE CUISINE**

---

**H: PRISES ET ECLAIRAGE CHAMBRE ET ECLAIRAGE COULOIRE ET WC**

---

**I: PRISES ET ECLAIRAGE SALON**

---

**J: PRISES CUISINE**

---

**B: TACQ**

---

**C: FOUR**

---

**D: LAVE VESSAILE**

---

**E: RESERVE**

---

Installatie gecontroleerd door:  
Installation contrôlée par :



Ilgataan 9, 3500 Hasselt  
Chée de Tirlemont 5, 1370 Jodoigne  
015 860 460 - 010 280 577

Inspecteur : **Mohamed TAKADDOUNI**  
Handtekening / Signature :

**Adresse de l'installation électrique**

Av Richard Neybergh 143  
1020 Bruxelles  
Tél.: - GSM: -  
Fax: -  
e-mail: -

**Installateur**

Tél.: - GSM: -  
Fax: -  
e-mail: -

p. 3/3  
**Liste des circuits**

2 x 230V ~ 50Hz